

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille vingt, le vendredi dix-huit décembre à dix-sept Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni en visioconférence à la salle Polyvalente de Vitry-en-Artois, la salle des Fêtes d'Ecourt-Saint-Quentin et la salle des Fêtes d'Oppy, conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2020, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD, Mme Michelle BROUCHE, M. Hervé NAGLIK, Mme Muriel BRONGNIART, M. Jacques LEMOINE, Mme Véronique LARDIER, M. Julien LALOUX, M. Christian MERCIER, M. Guiseppe DALLA MOTTA, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Lionel DAVID, Mme Jocelyne CIESLAK, Mme Karine DOUVRAIN, Mme Marina MARTEAU, M. Pierre HERBAUT, M. Grégory DEPPEZ, M. Dominique BLARY, M. Thibaut SAMIER, M. Dominique BERTOUT, M. Eric CHOPIN, Mme Françoise WARLOP, Mme Isabelle VITTE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Alain YUX, Mme Corinne DELEVAQUE, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. Thomas MEURILLON, Mme Annie LEMOINE, M. Michel VOLANTI, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, Mme Line DELATTRE, Mme Isabelle LEROY, Mme Corinne DUBOIS, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT (départ à 18 heures), M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Patrick DOYEN, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Francis CORNU, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. André BORDAS, M. Emmanuel DUEE, Mme Isabelle TOURNEL, M. Jérôme DARTUS, M. Frédéric HUMEZ, Mme Muriel DUFAY, Mme Danièle DELANNOY (arrivée à 17h20), M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, M. Jacques BASTIEN, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Laurent TURPIN, M. Yves LEGROS, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, Mme Sandrine CARPENTIER METAY, Mme Sylviane DURAK, Mme Sylvie JONIAUX (arrivée à 17h30), M. Louis FAVREUIL,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Laurence BOULET (pouvoir à M. Hervé NAGLIK), M. Nicolas CICORIA (pouvoir à Mme Sylviane DURAK), Mme Caroline MOLARD (pouvoir à M. Grégory DEPPEZ), M. Jean-Marie HERMANT (pouvoir à M. Patrick DOYEN), Mme Marie-Astrid GUEN (pouvoir à M. Patrick DOYEN), Jean-Noël ROCHE (pouvoir à Mme Catherine VESIEZ), M. Christian THIEVET (pouvoir à M. Pierre GEORGET), M. Jean - Marcel DUMONT (pouvoir à M. Pierre GEORGET),

Absents représentés :

M. Bernard GAUDEFROY, représenté par Mme Michelle BROUCHE,
M. Daniel MARTINE, représenté par M. Guiseppe DALLA MOTTA,
M. Denis SENECHAL représenté par Mme Line DELATTRE,
M. Michel ROUSSEAU représenté par Mme Isabelle LEROY,
Mme Annick DANIEL, représentée par Mme Muriel DUFAY,
Mme Renée COMELLI représentée par M. André BORDAS,

Absents excusés :

M. Jean-Paul PONT,
Mme Sylvie JONIAUX (arrivée à 17 heures 30),
M. Jacques PETIT (départ à 18 heures),

Mme Marina MARTEAU est désignée Secrétaire de Séance.

Point N°1 : Visioconférence : Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, modalités de scrutin

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin de la séance, telles que décrites ci-avant;
- **CONSTATE** le caractère public de la séance par la retransmission en direct de la séance;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération

Point N°2 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 15 octobre 2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020 qui s'est tenue à Arleux-en-Gohelle.

Point N° 3 : POLE RESSOURCES

3-1 : Personnel communautaire : Mise en place de la prime « Grand âge »

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'instaurer la prime « Grand âge »
- **DECIDE** de verser la prime aux agents stagiaires - titulaires et non titulaires relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de soins territoriaux exerçant des fonctions d'aide-soignant au service de soins infirmiers à domicile
- **DECIDE** de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime
- **DECIDE** de fixer la date de prise d'effet de la présente délibération au 1^{er} mai 2020
- **AUTORISE** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime et à signer tout document se rapportant à cette affaire

Point N°4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4-1 : Mise en place d'un régime exceptionnel de subventions à destination des entreprises impactées par la crise sanitaire liée à la COVID 19

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre en place un régime de subventions auprès des entreprises impactées par les mesures de reconfinement, suivant les modalités suivantes :

- Par l'octroi d'une aide de 1 000 euros au maximum, correspondant à la moitié de la baisse de chiffre d'affaires enregistrée au mois de novembre 2020 par rapport au mois de novembre 2019 (ou par rapport à la moyenne de chiffre d'affaires des mois écoulés depuis la création, en cas d'entreprise créée après le 1er Décembre 2019), et au regard des aides déjà obtenues ;
- Entreprises éligibles :
 - Celles qui ont dû fermer administrativement ou celles qui ont pu rester ouvertes mais qui ont subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 40% en Novembre 2020 par rapport à Novembre 2019 (ou par rapport à la moyenne de chiffre d'affaires des mois écoulés depuis la création, en cas d'entreprise créée après le 1er Décembre 2019),
 - Employant au maximum 9 salariés en équivalent temps plein,
 - De tous secteurs d'activités, sauf les services financiers et les assurances,
 - De toutes formes juridiques, sauf les SCI,
- Exclusions : auto-entrepreneurs salariés d'une entreprise ou d'un employeur public, et entreprises en difficulté au 31 Décembre 2019.

- **ACCEPTE** de permettre la réitération de cette mesure sur les mois suivants, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, en se basant dans ce cas sur le référentiel de chiffre d'affaires du mois de l'année précédente (ou par rapport à la moyenne de chiffre d'affaires des mois écoulés depuis la création, en cas d'entreprise créée après le 1er jour du mois de référence pour l'année précédente), et au regard des aides déjà obtenues

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention correspondant avec le Conseil Régional des Hauts-de-France,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les arrêtés de subvention correspondants, et tous documents s'y rapportant,

4-2 : Avis sur l'ouverture des commerces le dimanche à Vitry-en-Artois

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 vote Contre : Mme Sylvie JONIAUX), :

- **EMET un avis favorable** sur l'ouverture des commerces de détail de Vitry-en-Artois pour 12 dimanches sur l'année 2021,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4-3 : Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais : agrément de la SCI SABLITERRE pour l'acquisition de la friche Gerland à Corbehem

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l' Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais à procéder directement à la vente des parcelles cadastrées section B n°182, 183 et 184 auprès de la SCI SABLITERRE, sise à ETH (59 144), 2 rue du Château, au prix de revient de l'EPF, par acte notarié,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Point N°5 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

5-1 : Création d'une aire de covoiturage à Fresnes-lès-Montauban : modification du programme des travaux et conclusion d'un avenant à la convention quadripartite

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue :

- **ACCEPTE** l'activation de la tranche optionnelle prévue à la convention quadripartite initiale en vue de créer une aire de covoiturage de 80 places au lieu de 60, sur la Commune de Fresnes-lès-Montauban ;
- **ACCEPTE** la prise en charge supplémentaire en résultant, à hauteur de 14 000 euros HT, faisant passer la participation globale de la Communauté de Communes à 62 250 euros HT ;
- **DECIDE** de prévoir les crédits correspondants au budget ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire, et notamment l'avenant correspondant.

6 abstentions : M. Lionel DAVID, Mme Karine DOUVRAIN, Mme Marina MARTEAU, M. Pierre HERBAUT, M. Grégory DEPRESZ, Mme Caroline MOLARD (pouvoir à M. Grégory DEPRESZ),

Point N°6 : VOIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

6-1 : Convention de mise à disposition d'une parcelle pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique au profit d'ENEDIS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec ENEDIS la convention-de mise à disposition d'une parcelle pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique au profit d'ENEDIS, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

Point N°7 : DEVELOPPEMENT RURAL

7-1 : Conclusion de deux conventions d'occupation temporaire de terres agricoles liées au décanteur de la Marche Navire de Torquesne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'occupation temporaire de terres agricoles, annexées à la délibération, ainsi que tout document s'y rapportant

Point N°8 : POLE FINANCES ET GESTION

8-1 : Décision Budgétaire Modificative N°2/2020 Budget Principal de la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative n°2/2020 du budget principal de la Communauté de communes telle que présentée,
- **CHARGE** Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fin de la séance à 18h15